

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 février 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois de février 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Martine Giroux. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2024
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Octroi de contrat – Services et équipements informatiques
8. Assises annuelles UMQ 2024
9. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
10. Autorisation d'appel d'offres – Construction d'un nouveau garage municipal
11. Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud
12. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 4 208 109, 4 208 110, 4 208 111, 4 208 112, 4 208 113, 4 208 114 et 4 208 116 du cadastre du Québec

TRAVAUX PUBLICS

13. Acceptation de soumission – TP-2023-52 – Modernisation de deux postes de pompage (postes des Rochers-Nord et de l'Infanterie)
14. Autorisation de dépenses – Déneigement d'une section de la route des Trois-Saults

URBANISME

15. Demandes de permis au PIIA – CCU du 23 janvier 2024
16. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

LOISIRS

17. Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – Fondation du Collège des Hauts Sommets
18. Octroi de contrat – Remplacement éclairage – Aréna
19. Mandat services professionnels – Aménagement d'un parc de conservation riverain (secteur des Émeraudes) et d'un parc de quartier (secteur Charleville)

INCENDIE

20. Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence
21. Embauches – Pompiers
22. Octroi de contrat – Acquisition de pinces combinées

DIVERS

23. Période de questions :
 - 23.1 Membres du conseil
 - 23.2 Public
24. Levée / Ajournement

- 2024-02-020 2. **Adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-02-021 3. **Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 janvier 2024 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-02-022 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2024**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de janvier 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.
5. **Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Stationnement hivernal de nuit
 - Suivi du dossier – allongement de la bretelle d'entrée route 138
- De la part de l'assistance :
- Consultation par la population de l'étude de circulation routière
 - Projet de réaménagement de la rue Bourbeau
 - Stationnement de la garderie – rue Montmorency
 - Comités de quartier
 - Uniformisation de la réglementation sur le stationnement de nuit
 - Évaluation de coûts pour l'installation d'un système de feux clignotants

- Levées de l'interdiction pour le stationnement hivernal de nuit
- Droit municipal dans l'élaboration de sa réglementation sur la circulation et stationnement

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 28.

ADMINISTRATION

2024-02-023

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service de sécurité incendie et l'administration;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie et l'administration pour un montant total de 36 834,81 \$, taxes nettes incluses.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

2024-02-024

7. Octroi de contrat – Services et équipements informatiques

Considérant la nécessité de détenir un support informatique adéquat pour le bon fonctionnement des équipements informatiques, téléphoniques et le système de caméras ;

Considérant les besoins des différents services en équipements informatiques en 2024;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise Services Info-Comm ;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat de services et d'équipements informatiques à l'entreprise Service Info-Comm pour un montant ne dépassant pas 72 000 \$, taxes nettes incluses.

Cette somme sera prise selon la répartition suivante :

- 45 000 \$ au fonds d'administration (budget courant) pour les services informatiques;
- 27 000 \$ au fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de trois (3) ans pour les équipements informatiques.

2024-02-025

8. Assises annuelles UMQ 2024

Considérant que les Assises annuelles 2024 de l'UMQ se tiendront du 22 au 24 mai 2024 à Montréal;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'inscription du maire pour participer aux Assises 2024 de l'UMQ et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à ce congrès.

2024-02-026

9. **Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults**

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 6 - Lot 6 542 137 – 183 500\$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Michael Lemay et Marie-Michèle Beaudin;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 6 aux proposants au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires.

2024-02-027

10. **Autorisation d'appel d'offres – Construction d'un nouveau garage municipal**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage municipal;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage municipal.

2024-02-028

11. **Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud**

Considérant que le besoin croissant en énergie propre et durable est indéniable et que les énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, jouent un rôle essentiel dans la transition vers un avenir énergétique plus respectueux de l'environnement;

Considérant que l'énergie éolienne contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que l'un des objectifs du *Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2013-2018* était de produire des énergies renouvelables par l'implantation d'un parc éolien communautaire notamment;

Considérant que le parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré, partenariat entre Boralex et la MRC, a été mis en service à la fin de l'année 2015;

Considérant que le *Fonds de développement régional*, dont les montants proviennent des contributions dudit parc, a permis la réalisation de projets structurants pour la région qui ont eu des retombées économiques, sociales et environnementales significatives pour la Côte-de-Beaupré;

Considérant que le *Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2021-2025* vise notamment à poursuivre le développement d'énergies renouvelables;

Considérant le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c, formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec;

Considérant que ledit projet génèrera des opportunités économiques significatives sur le territoire de la Côte-de-Beaupré notamment par la création d'emplois, tant pendant la phase de construction que lors de l'exploitation continue;

Considérant que les retombées financières de ce nouveau parc éolien permettront non seulement d’investir dans des projets d’immobilisations, des programmes d’aide ainsi que des dons et commandites qui auront pour effet d’améliorer la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, de diversifier les revenus de la MRC, considéré comme gouvernement de proximité, mais aussi d’alléger le fardeau fiscal des contribuables;

Considérant que le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a confié un mandat d’enquête et d’audience publique au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) qui débutera le 5 février 2024;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le conseil municipal :

- Appuie la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud en prenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques;
- Transmette la présente résolution au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Kariane Bourassa et au préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois.

2024-02-029 12. **Acquisition de gré à gré ou par voie d’expropriation des lots 4 208 109, 4 208 110, 4 208 111, 4 208 112, 4 208 113, 4 208 114 et 4 208 116 du cadastre du Québec**

Considérant le potentiel de mise en valeur de la rivière Montmorency;

Considérant les objectifs, les orientations et les stratégies de planification du territoire en matière d’environnement, de loisirs et d’espaces publics;

Considérant que la Municipalité souhaite créer un parc municipal de conservation adjacent à la rivière Montmorency;

Considérant l’étude préalable pour l’aménagement d’un parc de conservation riverain – opportunités et défis, réalisée par l’OBV Charlevoix Montmorency;

Considérant que selon les conclusions de cette étude préalable, le territoire identifié par la municipalité présente un potentiel certain et permet la création du parc;

Considérant que l’aménagement de ce parc riverain permettra d’offrir un accès sécuritaire à la population, dans un cadre familial et naturel, tout en protégeant et en mettant en valeur cet espace riche en biodiversité;

Considérant que les lots visés ont fait l’objet d’une réserve pour fins publiques autorisée par la résolution numéro 2021-12-283;

Considérant que la Municipalité souhaite maintenant acquérir les lots identifiés à la présente résolution pour réaliser la création d’un parc municipal de conservation;

Considérant l’article 1097 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) qui prévoit qu’une municipalité peut s’approprier par expropriation tout immeuble ou partie d’immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

Considérant l’article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **D'autoriser** l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la création d'un parc municipal de conservation riverain, les immeubles du cadastre du Québec montrés dans le plan projet réalisé par Michaël Vignola, arpenteur-géomètre portant le numéro 195 de ses minutes, soit les immeubles du cadastre du Québec suivants :

4 208 109	4 208 113
4 208 110	4 208 114
4 208 111	4 208 116
4 208 112	

- **De mandater** la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour la représenter et utiliser ou entreprendre tous les moyens légaux qui s'imposent pour acquérir les immeubles identifiés ci-devant, notamment la préparation et la signification des procédures d'expropriation ainsi qu'à la publication de ceux-ci au livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency, et ce, pour les immeubles visés par la présente résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2024-02-030 13. **Acceptation de soumission – TP-2023-52 – Modernisation de deux postes de pompage (postes des Rochers-Nord et de l'Infanterie)**

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2023-52 | Modernisation de deux postes de pompage (postes des Rochers-Nord et de l'Infanterie);

Considérant que les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 23 janvier 2024;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Turcotte (1989) Inc. pour un montant de 164 356,76 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129*.

2024-02-031 14. **Autorisation de dépenses – Déneigement d'une section de la route des Trois-Saults**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au déneigement d'une section spécifique sur la route des Trois-Saults;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le déneigement d'une section spécifique de la route des Trois-Saults par l'entreprise Déneigement JDB Inc. pour un montant total estimé à 1 850 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

URBANISME

2024-02-032 15. Demandes de permis au PIIA – CCU du 23 janvier 2024

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution	Adresse	Objet de la demande	Modification
20240123-4a	487, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée	Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
20240123-4b	623, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée bigénérationnelle	Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Planter des essences d'arbres indigènes et adaptées au secteur.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 23 janvier 2024.

2024-02-033 16. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant la démission d'un membre du CCU;

Considérant que le CCU a reçu une candidature;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à la nomination de madame Jacqueline Jean comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

LOISIRS

2024-02-034 17. Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – Fondation du Collège des Hauts Sommets

Considérant que la Fondation du Collège des Hauts Sommets aimerait tenir un événement caritatif le 14 mars prochain au Centre sportif;

Considérant la demande formulée au conseil municipal le 14 décembre dernier par le responsable de la fondation;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser la location à titre gratuit pour l'utilisation du Centre sportif pour la tenue de l'événement caritatif de la Fondation du Collège des Hauts Sommets le 14 mars 2024.

- 2024-02-035 18. **Octroi de contrat – Remplacement éclairage – Aréna**
- Considérant que** l'éclairage de l'aréna, situé au 5770, boulevard Sainte-Anne, doit être remplacé;
- Considérant** l'aide financière prévue pour cette installation;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant que** l'offre de service de l'entreprise LG Électricité Inc.;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat de remplacement de l'éclairage de l'aréna de Boischatel à l'entreprise LG Électricité Inc. pour un montant total estimé à 41 750 \$, plus les taxes.
- 2024-02-036 19. **Mandat services professionnels – Aménagement d'un parc de conservation riverain (secteur des Émeraudes) et d'un parc de quartier (secteur Charleville)**
- Considérant** la résolution numéro 2021-12-283 identifiant des lots qui serviront à la création d'un parc de conservation riverain et autorisant l'imposition d'une réserve pour fins publiques;
- Considérant** la résolution numéro 2024-01-012 qui stipule que le lot 6 530 927 est cédé à la Municipalité pour fins de parcs et espaces verts;
- Considérant que** la Municipalité désire aménager un parc riverain (secteur des Émeraudes) et un parc de quartier (secteur Charleville);
- Considérant qu'**il est nécessaire d'être accompagné par des professionnels pour l'étude préliminaire en vue de la réalisation des projets ;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de service de la firme ARPO Groupe-Conseil;
- Considérant** la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de mandater la firme ARPO Groupe-Conseil pour la réalisation de l'aménagement d'un parc riverain (secteur des Émeraudes) et d'un parc de quartier (secteur de Charleville), et ce, pour un montant total estimé à 22 080 \$, plus taxes.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1163*.

INCENDIE

- 2024-02-037 **20. Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence**
- Considérant** le *Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants* (RLRQ c C-24.2, r 49);
- Considérant** les exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour reconnaître un véhicule routier comme véhicule d'urgence;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer le formulaire de demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour et au nom du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien.
- 2024-02-038 **21. Embauches – Pompiers**
- Considérant** le départ de deux pompiers ;
- Considérant** qu'il faut conserver une force de frappe minimale pour répondre au schéma de couverture de risque;
- Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes aux postes de pompier, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective :
- Loïc Lefrançois;
 - Alek Grenier.
- 2024-02-039 **22. Octroi de contrat – Acquisition de pinces combinées**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de pinces combinées pour le service de sécurité incendie;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant** que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat pour l'acquisition de pinces combinées à l'entreprise 1200 Degrés – Boivin & Gauvin Inc. pour un montant total estimé à 24 640 \$, plus les taxes.
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

DIVERS

23. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Impact sur les citoyens lors de la construction des postes de pompage

De la part de l'assistance :

- Projet d'aménagement du parc de conservation riverain
- Projet d'aménagement de la rue Bourbeau
- Processus de sélection de comité de sécurité routière
- Lieu de construction du nouveau garage municipal

La période de questions a débuté à 20 h 43 et s'est terminée à 20 h 47.

2024-02-040 24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 47.

ASSISTANCE : 16 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».